

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-02-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2017

Veuillez prendre avis que le 19 janvier 2017 lors de la tenue d'une séance spéciale, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 115-02-2017;

Le règlement 115-02-2017 vient annuler le règlement 115-02-2016, et a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'année 2017;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

Anne Pouleur

Directrice générale Secrétaire-trésorière